

# Placer la rénovation énergétique au cœur du « Plan Juncker »

Le projet Société de financement de la transition énergétique (SFTE) vise à la mise en place d'un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre du « Plan Juncker ». Et s'avère être un instrument utile conjuguant efficacité industrielle et financement.

**S**timuler l'économie en Europe à travers le financement de projets de rénovation énergétique dans l'immobilier public, telle est l'essence du projet Société de financement de la transition énergétique (SFTE). Dans le cadre d'un large partenariat entre le public et le privé, un tel programme devrait permettre de relancer l'économie en menant des travaux de rénovation énergétique des écoles, des hôpitaux et de l'ensemble des bâtiments publics. En France, il vise à financer dans les dix prochaines années des projets de taille moyenne nécessaires à la transition énergétique et climatique (typiquement de l'ordre du million d'euros) pour un montant total de 30 à 70 milliards d'euros.

De fait, le besoin d'investissements en infrastructures pour la transition énergétique est immense : le prix de l'énergie est à la hausse en tendance longue, l'indépendance énergétique est stratégique, et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est l'élément clef qui permettra de limiter le dérèglement climatique. Mais le contexte économique, financier et les nouvelles régulations pèsent sur le financement de long terme.

C'est dans ce contexte contraint que le projet SFTE, par son exemplarité, serait à même de restaurer la confiance des citoyens européens en leurs institutions à la fois nationales et européennes tout en apportant un soutien aux objectifs de l'Union européenne alors qu'approche la Conférence de Paris sur le Climat (COP21) qui se tiendra au mois de décembre. Au-delà des impératifs de lutte contre le réchauffement climatique, le projet SFTE s'inscrit de façon stratégique au sein même du « Plan Juncker » destiné à relancer les investissements en infrastructures en Europe. Il s'agit là d'un outil permettant de rénover les bâtiments publics à l'échelle de l'Europe sans alourdir la dette des États.

Avec 45 % des consommations d'énergie en France et 25 % des émissions de CO<sub>2</sub>, le bâtiment (dont la part publique se situe entre 10 et 15 % des surfaces) constitue un segment majeur de la transition énergétique : les besoins d'investissements s'y chiffrent en centaines de milliards d'euros. Les rénovations énergétiques rendent possible des bénéfices socio-économiques qui seraient fortement valorisables dans le cadre du « Plan Juncker ». Elles sont créatrices d'emplois au niveau local : avec 15 emplois créés par an par million d'euros investis, un

## SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE


**L**a création de la Société de financement de la transition énergétique (SFTE) a pour but de mobiliser la garantie publique disponible dans le cadre du « Plan Juncker » pour accompagner massivement le financement de la transition énergétique. Une étude de faisabilité a été conduite par l'association AFTER avec la contribution de Carbone 4, Global Warning et Lefèvre Pelletier & associés. Le projet SFTE est soutenu par un consortium d'industriels, de financeurs, de collectivités locales et de fondations, dont *The Shift Project*.



Les besoins d'investissement dans le bâtiment public se chiffrent en centaines de milliards d'euros.

programme de 120 milliards d'euros d'investissements dans les bâtiments publics permettrait la création de plus de 600 000 emplois par an sur trois ans. Elles permettraient de dynamiser les exportations européennes vers des marchés mondiaux en croissance dans le domaine de l'efficacité énergétique. Les rénovations énergétiques seraient aussi à même d'améliorer la balance commerciale énergétique de l'Union européenne. Ces investissements, enfin, pourraient offrir à l'Europe une plus forte indépendance énergétique alors que l'Union européenne importe plus de 50 % de l'énergie qu'elle consomme, et historiquement dans une large mesure auprès de son voisin russe.

Cet accompagnement s'avère essentiel dans la mesure où les rénovations énergétiques offrent de bonnes garanties de rentabilité, mais que les projets moyens se révèlent le plus souvent de trop faible montant pour attirer massivement des financements privés. C'est pourquoi l'amélioration des conditions de financement – notamment des durées très longues (au moins 25 à 30 ans) – la juste comptabilisation de ces opérations spécifiques hors dette de l'État, une forte mutualisation, standardisation et industrialisation de ces projets font partie des besoins clefs actuels pour déclencher un changement d'échelle.

Pour y réussir, il est important que l'ensemble des acteurs – l'Union européenne, les autorités publiques nationales et les investisseurs institutionnels, mais aussi les banques et les industriels – et surtout les décideurs locaux se rallient au projet SFTE, déjà largement promu par la France dans le cadre du « Plan Juncker ». 

**Michel Lepetit**, président de Global Warning  
et vice-président de The Shift Project